

REGLEMENT DES EXAMENS PROPOSES PAR INFLEXYON

1) Conditions d'inscription

a- Inscriptions

Toute inscription à un examen doit parvenir à Inflexyon **avant la date limite d'inscription**. Pour que l'inscription soit confirmée, **les frais d'inscription doivent être réglés avant la date limite d'inscription**. Les candidats aux examens DELF/DALF ne peuvent pas repasser un examen déjà obtenu. Les candidats aux examens TCF doivent attendre un délai de **30 jours pour se réinscrire au même examen**. Toute inscription incomplète (formulaire mal renseigné, photo manquante, frais d'inscription non réglés...) sera refusée par Inflexyon.

a- Inscription des candidats avec un handicap.

En cas de handicap, des conditions de passation particulière sont accordées aux candidats. Il revient aux candidats de fournir à Inflexyon un certificat médical prouvant leur handicap avant la date limite d'inscription pour en bénéficier.

2) Conditions d'annulation et de remboursement.

a- Annulation d'inscription

Les candidats peuvent annuler leur inscription uniquement avant la date limite d'inscription. Tout candidat souhaitant annuler son inscription doit faire parvenir au centre d'examens une lettre recommandée en faisant la demande. **Si la demande d'annulation d'inscription intervient après la date limite d'inscription, aucun remboursement ou décalage des dates d'examen ne pourra être envisagé.**

b- Absence et retards

Tous les examens proposés par Inflexyon sont des examens officiels. Aussi, en cas de retard, **il n'est en AUCUN CAS POSSIBLE de participer à l'examen**. Le candidat perd ses frais d'inscription. En cas d'absence aux examens, **AUCUN remboursement ne sera envisagé sauf en cas de présentation d'un certificat médical prouvant la raison de l'absence du candidat.**

Les dossiers des candidats seront mis à l'étude pour toute demande de remboursement. Inflexyon se réserve donc le droit de refuser une demande de remboursement.

3) Passation des examens

a- Horaires des examens

Les dates et heures des examens sont envoyées par mail **1 semaine avant le début des épreuves**. Il revient au candidat de contacter le centre d'examen en cas de non réception de sa convocation aux examens. **IL N'EST EN AUCUN CAS POSSIBLE DE CHOISIR LES DATES DE SES EXAMENS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS**. **Aucun changement de date ou heure ne sera effectué par le centre d'examens.**

b- Documents à présenter le jour de l'examen

Chaque candidat doit se présenter au centre d'examens Inflexyon, **10 minutes au plus tard avant le début des épreuves, muni d'une pièce d'identité en cours de validité et de sa convocation**. Si le candidat n'est pas en mesure de présenter une pièce d'identité officielle en cours de validité, **il ne sera en AUCUN CAS admis dans la salle d'examen et perdra ses frais d'inscription.**

c- Epreuves collectives.

Lors des épreuves collectives les candidats ne sont autorisés à avoir avec eux que les éléments suivants :

- Stylos bleus ou noirs
- Effaceur/blanc correcteur
- Bouteille d'eau
- Crayon de papier

Tout autre document doit être laissé en dehors de la salle d'examen. Les copies rédigées au crayon de papier ne sont pas corrigées et donc non notée.

L'usage du dictionnaire monolingue est réservé :

- Aux candidats du DALF C1 lors de leur épreuve individuelle.
- Aux candidats du DALF C2 pour l'ensemble des épreuves.

Les candidats ne peuvent pas utiliser leur propre dictionnaire.

En cas de triche ou fraude, Inflexyon rédigera un procès-verbal transmis à l'institution proposant cet examen (CIEP, CCIP, Ministère de l'éducation nationale), pouvant interdire l'accès des examens en France pour une durée de 5 ans.

4) Résultats

a- Délivrance des résultats.

Les résultats sont délivrés dans un délai de 4 semaines après la fin des épreuves. Les candidats reçoivent un mail leur indiquant que les résultats sont disponibles. Il leur revient de consulter les tableaux d'admission.

b- Consultation des copies.

Pour les examens se déroulant sur ordinateur aucune consultation n'est permise. Pour les examens papiers, la demande de consultation des candidats doit être transmise au responsable du centre d'examens dans **un délai de 3 semaines après la fin des épreuves.**

SEULS LES CANDIDATS AYANT ECHOUÉ À LEUR EXAMEN PEUVENT DEMANDER UNE CONSULTATION DE COPIE.

Les copies sont la propriété du centre d'examens et ne peuvent ni être divulguées à un tiers ni sorties du centre d'examens. En cas de protestation portant sur les notes, la demande de recorection doit être effectuée par le candidat par lettre recommandée au centre d'examen dans un délai d'une semaine après la publication des résultats.

Toute demande se déroulant après ce délai sera refusée.

5) RECEPTION DES ATTESTATIONS ET DES DIPLÔMES.

Dès réception des attestations et diplômes Inflexyon s'engage à prévenir les candidats.

Le délai de réception des attestations et diplômes varient d'un organisme à un autre. **Inflexyon ne peut être tenue responsable du délai d'attente de ceux-ci.**

EN AUCUN CAS, INFLEXYON N'EST AUTORISÉ À DIVULGUER LES RESULTATS PAR TELEPHONE OU BIEN SCANNER UNE ATTESTATION OFFICIELLE/UN DIPLÔME.

Inflexyon ne prend pas en charge les frais postaux, il revient aux candidats de fournir au centre d'examens, une enveloppe timbrée au format A4 libellée à son adresse actuelle. En cas de perte du courrier par la poste, Inflexyon ne peut en AUCUN CAS être tenu pour responsable.

Toute réédition de diplôme ou d'attestation génère des frais supplémentaires à régler au centre d'examens.